



Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Communication n° 226 Annule et remplace la Communication n°225

Musiques de Danses Imposées pour la saison 2016/17

Lors de l'Assemblée Générale 2016 des Clubs de Danse sur Glace, il a été décidé d'ouvrir à titre expérimental la possibilité aux Compétiteurs Solos de pouvoir fournir leur propre musique de danse imposée.

Suite à la 1^{ère} journée du Tournoi de France, il est décidé d'étendre l'expérience aux 3 autres journées du Tournoi de France, au Championnat de France Solos et à la Coupe de France Solos, toujours pour les catégories Minimes 1^{ère} et 2^{ème} années. Les deux autres danses imposées de ces deux catégories sont ainsi concernées (Pas de 14 et Fox Trot).

Rappel des conditions et des restrictions :

- Le fonctionnement sera identique à celui des catégories ISU et selon la Règle 3.5.4 du Règlement Intérieur de la CSNDG,
- La musique doit être choisie dans le respect du Rythme de la Danse Imposée et pourra être vocale. Le Tempo doit être constant et conforme au Tempo requis tout au long de la Danse Imposée (voir ISU Handbook Ice Dance 2003) avec plus ou moins 2 battements par minute.
- La musique choisie peut être un air de musique ISU. Dans ce cas, seuls les airs 1 à 5 peuvent être choisis et le Concurrent devra fournir la musique selon la Règle 343, paragraphe 1.
- La violation des exigences de musique ou des spécifications de tempo sera pénalisée selon la Règle 353, paragraphe 1.n). Des vérifications inopinées du tempo pourront avoir lieu.
- Pour l'application de la Règle 708 paragraphe 1.d), avec la musique fournie par le Concurrent, il est spécifié que le début du premier Pas de la danse doit être sur le battement 1 d'une mesure (sauf indication contraire dans la description de la danse).
- **Chaque Concurrent devra obligatoirement fournir le CD de la musique de la danse imposée.**
- **Dans le cas où aucun CD n'a été fourni par le patineur, une déduction de -0,5 point sera appliquée par le JA et un air de musique ISU, pris au hasard sur le CD du club organisateur sera utilisé, en dehors du morceau n°6 réservé à l'échauffement.**
- **Si le CD et le CD de secours fournis par le patineur ne fonctionnent pas, un air de musique ISU, pris au hasard sur le CD du club organisateur, en dehors du morceau n°6 réservé à l'échauffement, sera utilisé.**
- Afin de maîtriser la durée des compétitions, les introductions et les sorties auront l'obligation de respecter les durées maximales indiquées dans le tableau ci-dessous. En cas de dépassement, la déduction « Violation de Durée » sera appliquée (1 point par tranche de 5" supplémentaire). La durée est comptée à partir du premier mouvement du patineur et jusqu'à l'arrêt complet du patineur, **y compris pour ceux qui utilisent un des cinq airs ISU.**

Danse Imposée	Durée des séquences de pas requises	Durée Maxi Totale (à partir du premier mouvement du patineur et jusqu'à l'arrêt complet du patineur)
Valse Européenne	48 s	1 min 30 s
Fox Trot	1 min 07 s	1 min 50 s
Pas de 14	43 s	1 min 25 s

Paris le 15/12/2016